

Nettoyage du logement dans le cadre d'une succession

Par **gilles59**, le **04/05/2019** à **22:25**

Bonjour,

Dans le cadre d'un succession, nous allons hériter une maison à Lille. La maison se trouve dans un état d'insalubrité très avancée.

Le notaire nous a recommandé une société de nettoyage spécialisée dans le nettoyage des logements insalubres...

Il nous a recommandé la société xxxxxx et xxxxxx.

Nous avons sélectionné une des 2 entreprise de nettoyage.

Le notaire va t il ajouter au passif les frais de nettoyage ?

Merci d'avance

Bonjour,

Les éléments pouvant faire penser à de la publicité ont été supprimés.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **05/05/2019** à **07:40**

Bonjour,

A moins que les héritiers ne payent eux-mêmes cette Société de nettoyage, le coût sera reporté au passif de la succession.